

# DOSSIER THEMATIQUE

## UNE RÉPONSE EUROPÉENNE AUX ENJEUX DE LA VILLE DURABLE

CONNAÎTRE  
les programmes européens  
2014-2020

Février 2018

## Introduction

---

### Objectif du dossier

De par ses dimensions économique, sociale et environnementale, la « ville durable » se retrouve dans la plupart des objectifs thématiques et des priorités d'investissement de la programmation 2014-2020 (transition énergétique, transports durables, préservation de l'environnement, changement climatique, numérique, etc.).

L'importance donnée dans les règlements européens à la concentration thématique, la limite des budgets spécifiquement dédiés à l'urbain ainsi que l'enjeu que représente l'articulation des politiques publiques sectorielles constituent autant de défis pour mettre en œuvre cette « ville durable ».

Ce dossier, destiné autant aux autorités de gestion, aux organismes intermédiaires qu'aux porteurs de projets vise à fournir certains repères et orientations pour permettre à ces acteurs de mieux se situer dans cet objectif transversal, et ce, quelles que soient leurs modalités d'intervention (opérations structurantes, aménagements, information et sensibilisation, évolution des pratiques, etc.).

### Ville durable : éléments de définition

La « ville durable » ne fait pas l'objet d'une définition univoque. Son utilisation fait autant référence à un projet, un processus qu'à une situation de développement urbain caractérisée par la prise en compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

En France, cette notion se retrouve notamment dans la démarche « EcoQuartier » visant à promouvoir un aménagement urbain

respectueux des principes du développement durable et adapté aux caractéristiques du territoire dans lequel il s'inscrit. De façon complémentaire, les projets « d'EcoCités » visent à soutenir la croissance et l'attractivité des villes, à les rendre plus respectueuses de leur milieu, moins consommatrices d'énergie ou d'espace tout en répondant aux attentes de leurs habitants actuels et futurs.

Le projet de ville durable peut se retrouver dans l'aménagement d'espaces urbains spécifiques ainsi que dans l'adaptation et la coordination de politiques sectorielles liées aux transports, à l'habitat, à l'énergie, au développement économique et social, etc.

### Les quartiers prioritaires comme lieu d'innovation

Depuis le milieu des années 2000, des démarches ambitieuses et intégrées sont menées lors d'opérations de rénovation et d'extension urbaines avec, dans certaines agglomérations, le développement d'écoquartiers<sup>1</sup> ou d'écocités<sup>2</sup> associant des actions innovantes dans les domaines de l'habitat, des modes de déplacement, de la gestion de l'eau, du traitement des déchets, etc.

Pour les agglomérations, les dernières lois de réforme<sup>3</sup> et les impératifs de développement durable impliquent de nouvelles responsabilités et une adaptation des modes d'intervention (organisation des services, compétences, gouvernance...).

Au sein des quartiers prioritaires, les opérations de rénovations menées par l'ANRU représentent un moyen significatif pour progresser vers la « ville durable » mais constituent également un défi important en termes d'innovation technique, de

---

<sup>1</sup> <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-ecoquartiers>

<sup>2</sup> <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/ecocites-et-ville-de-demain-31-territoires-soutenus-par-l-etat>

<sup>3</sup> Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) et loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (Loi NOTRe)

programmation, de coordination des politiques publiques et des financements, etc.

Au-delà des grandes opérations de rénovation urbaine, la ville durable dans les quartiers prioritaires se manifeste par de multiples initiatives locales qui associent interventions sur le cadre urbain, modification des pratiques (énergie, déchets...), verdissement et nature en ville, évolution des modes de déplacement (covoiturage, vélo en libre-service...), accès aux services (conciergeries multiservices, etc.).

Face aux nombreuses mutations qui accompagnent le développement de la « ville durable » (équipements, technologies, données...), les quartiers prioritaires constituent un lieu privilégié pour explorer les modalités d'évolution des modes de vie et l'importance d'associer les habitants aux interventions afin de favoriser l'efficacité des politiques publiques à moyen et long terme.

---

## Table des matières

---

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>I. L'émergence de la ville durable dans les politiques européennes et nationales de développement urbain</b> .....	<b>3</b>
1.1. La place du « développement urbain durable » dans la Stratégie UE 2020 et les règlements européens 2014-2020 .....	3
1.2. La « ville durable » dans les dispositifs nationaux, les contrats de ville et son lien avec les programmes européens .....	5
<b>II. Les enjeux de la « ville durable » au cœur des stratégies urbaines intégrées</b> .....	<b>7</b>
2.1. La ville durable dans les priorités d'investissement et stratégies urbaines intégrées des programmes européens FEDER/FSE.....	7
2.2. La transition énergétique : un enjeu clé pour les quartiers prioritaires .....	8
2.3. Vers une ville durable et intelligente .....	9
2.4. L'apport des Ecoquartiers à la ville durable .....	11
2.5. L'environnement et la nature en ville au service d'un développement intégré et durable .....	12
2.6. Quelle mobilité durable pour améliorer l'accessibilité et le décroisement des quartiers ? .....	13
<b>Conclusion</b> .....	<b>15</b>

*Dossier rédigé par Georges MERCIER, ADT Consult dans le cadre de la cellule d'appui au Réseau Europe urbain (Consortium porté par Rouge Vif territoires)*

## I. L'émergence de la ville durable dans les politiques européennes et nationales de développement urbain

---

### 1.1. La place du « développement urbain durable » dans la Stratégie UE 2020 et les règlements européens 2014-2020

Le principe de « développement durable est rappelé dans le Traité de l'Union Européenne qui stipule que « l'Union (...) œuvre pour le développement durable de l'Europe » (art.3(3)) et « contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples (...) » (art.3(5)).

Au sein de la stratégie UE 2020, ce principe est rappelé comme une priorité avec la définition d'objectifs chiffrés pour lutter contre le changement climatique :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport au niveau de 1990
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation globale
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique

A ces objectifs liés à l'environnement s'ajoutent les démarches engagées en matière d'éducation (lutte contre le décrochage scolaire, formation supérieure) et de lutte contre la pauvreté (réduction du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale).

De façon plus opérationnelle, le Cadre Stratégique Commun qui fixe les orientations stratégiques de la politique de cohésion pour la période 2014-2020, rappelle dans son introduction l'importance de la contribution des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) à la promotion d'un développement harmonieux, équilibré et durable de l'Union Européenne<sup>4</sup>.

La contribution de la ville au développement durable et la promotion d'une « ville durable » en tant que telles sont abordées de façon plus structurée et explicite au sein des différents règlements européens et notamment :

- Le règlement commun qui détaille les objectifs thématiques et les priorités d'investissement applicables aux programmes européens ;
- Le règlement FEDER, pour lequel le « développement urbain durable » consiste à soutenir « des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux (...) » (article 7).
- Le règlement FSE qui peut « soutenir le développement urbain durable par des stratégies prévoyant des actions intégrées afin de répondre aux défis économiques, environnementaux et

---

<sup>4</sup> Cadre Stratégique Commun, Annexe 1 du Règlement (UE) n°1303 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds

européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, p.347.

sociaux qui touchent les zones urbaines recensées par les Etats membres (...) »<sup>5</sup>.

A l'échelle européenne, des instances, dispositifs ou outils spécifiques ont également été mis en place pour contribuer au développement urbain durable avec notamment :

- L'association européenne des autorités locales en transition énergétique (Energy Cities)
- La convention des Maires pour le climat et l'énergie
- Le référentiel européen de la ville durable.

#### Référentiel européen des villes et territoires durables<sup>6</sup>

*Le référentiel européen de la ville durable est un outil en ligne visant à accompagner les collectivités et leurs partenaires dans les démarches de développement urbain durable. En s'appuyant sur la charte de Leipzig, le site internet porte une vision de la ville durable européenne à travers 30 objectifs stratégiques. Il met à disposition une grille d'analyse et des indicateurs permettant aux villes de mieux définir leurs priorités, leur stratégie, puis de suivre la mise en œuvre de leurs actions dans ce domaine. Le référentiel a été conçu et développé par la France en s'appuyant sur l'expertise du CEREMA<sup>7</sup> et du CSTB<sup>8</sup>.*

Parmi les politiques sectorielles mise en œuvre par la Commission européenne, le **programme Horizon 2020** apporte une contribution significative aux projets de recherche axés sur certains défis sociétaux qui rejoignent les

enjeux urbains comme la transition énergétique, les transports durables ou la lutte contre le changement climatique. Le **programme LIFE** intervient sur les grands enjeux environnementaux dont certains concernent directement le milieu urbain avec la planification de l'usage des sols et des transports, la réduction de la pollution (air, sol), du bruit, la promotion de la biodiversité en milieu urbain, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, etc.

De façon plus spécifique, l'initiative européenne **Actions Innovatrices Urbaines** permet aux autorités urbaines de tester des solutions neuves et inédites qui répondent aux défis auxquels elles sont confrontées. Ces défis recoupent les thèmes prioritaires de l'**Agenda urbain européen** dont certains traitent directement des enjeux de la ville durable (mobilité urbaine, qualité de l'air, logement, transition énergétique, transition numérique, changement climatique, nature en ville, économie circulaire, etc.)<sup>9</sup>.

A l'échelle européenne, le **programme URBACT** soutient les échanges et l'apprentissage entre villes afin de les aider à élaborer des solutions pour faire face aux défis urbains. La mise en réseau des villes doit permettre de renforcer les compétences, la capitalisation des bonnes pratiques et de faire émerger des solutions durables intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain. Peuvent notamment être évoqués les réseaux *Active Travel Network*, *EVUE*, *Freight TAILS* (transports durables), *AGRI-URBAN*, *Diet for a Green Planet*, *Sustainable food* (alimentation), *Urban Green Labs*

<sup>5</sup> Article 12(2) du Règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen.

<sup>6</sup> Site internet du référentiel européen des villes et territoires durables : <http://rfsc.eu/>

<sup>7</sup> CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<sup>8</sup> CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment

<sup>9</sup> En 2016, Chaque thématique de l'Agenda urbain fait l'objet d'un partenariat entre la Commission européenne, des États-membres, des villes, la société civile. Le CGET coordonne celui sur la pauvreté urbaine. Pour en savoir plus sur l'Agenda urbain : <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-agenda>

(participation citoyenne) ou *USEAct* et *USER* (planification et utilisation de l'espace)<sup>10</sup>.

Suite à l'appel à projet lancé fin 2016, le programme URBACT a sélectionné 97 « bonnes pratiques » engagées en faveur du développement urbain durable. En matière environnementale, ces bonnes pratiques portent sur l'information de la population (plateformes web sur le recyclage des déchets, sensibilisation des habitants à l'efficacité énergétique, à la biodiversité), l'élaboration de chartes ou documents de planification (promotion de l'agriculture urbaine, transports propres), la création d'une ferme municipale ou la mobilisation des habitants pour l'amélioration de leur environnement (campagnes de nettoyage).

Ces pratiques sont destinées à être partagées et à inspirer les acteurs des villes européennes. Recensées sous forme de fiches, elles donnent un descriptif des actions engagées et permettent d'accéder aux responsables de chaque projet. Plusieurs bonnes pratiques feront aussi l'objet d'un transfert à d'autres villes européennes dans le cadre de « réseaux de transfert » organisés par URBACT.



© Alexandra LEBON

## 1.2. La « ville durable » dans les dispositifs nationaux, les contrats de ville et son lien avec les programmes européens

En France, l'**accord de partenariat 2014-2020** constitue un document de référence pour identifier les principaux champs d'action privilégiés pour la mise en œuvre des fonds structurels et d'investissement 2014-2020.

Dans le domaine du développement urbain durable, il propose une vision partagée reposant sur la définition de **4 enjeux majeurs** pour l'élaboration des stratégies urbaines intégrées, à savoir :

- **Les stratégies foncières et la mise en valeur de l'espace** : maîtrise de l'étalement urbain ; utilisation intense du foncier en lien avec les transports en commun ; recherche de formes urbaines compactes ; développement de la mixité fonctionnelle et des services aux habitants.
- **Connexion et mobilité** : offre de mobilités prenant en compte les niveaux de pollution et la consommation d'énergie ; promotion de réseaux urbains sobres et intelligents (eau, électricité, transport, chauffage) ; modes de déplacement alternatif et développement des capacités des réseaux numériques.
- **Cohésion sociale, qualité de vie et attractivités du territoire** : équilibre des fonctions urbaines (services, activités, commerces...) ; logements diversifiés ; mixité sociale au sein des quartiers.
- **Environnement et ressources** : réduction de la consommation d'énergie, d'eau, de matières

<sup>10</sup> Pour retrouver les réseaux URBACT : <http://urbact.eu/all-networks>

premières ; réduction des émissions de déchets, de polluants atmosphériques et de CO<sub>2</sub> ; anticipation des changements climatiques ; place de la nature en ville, prévention des risques naturels et industriels.

L'accord de partenariat met en évidence l'importance d'une utilisation plus durable de l'espace, d'une gestion plus sobre et plus intelligente des ressources et de la promotion d'un environnement de qualité.

Les enjeux urbains de l'accord de partenariat sont définis en cohérence avec le « **Plan Ville Durable** » qui soutient les **EcoQuartiers**, **Ecocités**, le « **Plan Nature en ville** » et les **transports durables**.

En octobre 2008 ont été lancés, par le Ministère du logement et de la ville, les premiers appels à projets Ecoquartiers afin d'identifier des projets de qualité, les valoriser et permettre la diffusion des bonnes pratiques (eau, gestion des déchets, biodiversité, mobilité, sobriété énergétique, énergies renouvelables, etc.). En 2017, 51 Ecoquartiers sont achevés et labellisés en France et plus d'une centaine sont en cours de réalisation. L'initiative repose sur une vingtaine d'engagements à respecter et sur un « référentiel d'aménagement durable » auxquels peuvent se référer les quartiers intéressés par la démarche<sup>11</sup>. A l'échelle européenne a également été développé un « Référentiel Européen des Villes et Territoires Durables »<sup>12</sup> (issu de l'expertise du CEREMA<sup>13</sup> et du CSTB<sup>14</sup>), promu en Europe par le Conseil des Communes et Régions d'Europe.

A l'échelle de la ville ou de l'agglomération, le plan ville durable soutient la démarche « **Ecocités** » qui propose un accompagnement aux métropoles et grandes agglomérations

souhaitant mettre en œuvre des stratégies territoriales intégrant l'ensemble des politiques sectorielles du développement durable. La plateforme Ecocités permet de faciliter la diffusion et la valorisation des expérimentations en cours dans une trentaine de villes par le biais d'une plateforme dédiée (explorateur écocité)<sup>15</sup>.

Au niveau national, le **Programme d'investissement d'avenir**, piloté par le Commissariat général à l'investissement consacre 668 millions d'euros à l'action « **Ville de demain** » gérée par la Caisse des dépôts. Cette action favorise l'émergence de nouvelles façons de concevoir et de gérer la ville et peut être mobilisée en lien avec le développement des Ecoquartiers, des Ecocités ou des projets liés aux stratégies urbaines intégrées des programmes FEDER/FSE.

La démarche « **Démonstrateurs industriels pour la ville durable** » (DIVD) constitue également une source d'innovation en faveur de la ville durable en finançant les projets de consortium réunissant des grands groupes du BTP, du numérique et des transports, mais également des PME, starts up, universités, établissements publics... La démarche DIVD doit contribuer à la transition écologique tout en permettant de développement économique et l'attractivité des territoires.

Au sein même de la **politique de la ville**, le développement urbain durable s'est imposé comme un enjeu prioritaire des contrats de ville 2015-2020.

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 insiste sur la volonté de « *promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit*

---

<sup>11</sup> Pour plus d'information, consulter le site du ministère de la Cohésion des territoires :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

<sup>12</sup> <http://rfsc.eu/>

<sup>13</sup> CEREMA : Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<sup>14</sup> CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

<sup>15</sup> <https://explorateur.ecocites.logement.gouv.fr/>

à un environnement sain et équilibré et la lutte contre la précarité énergétique » (priorité n°8).

Ces orientations se retrouvent dans l'articulation des 3 piliers des contrats de villes (développement économique et emploi ; cohésion sociale ; cadre de vie et renouvellement urbain) et notamment dans le troisième pilier permettant de soutenir la transition écologique et énergétique par l'amélioration (entre autres) de la performance des bâtiments et de la performance énergétique et environnementale à l'échelle du quartier. A ce titre, des financements complémentaires peuvent être apportés aux quartiers faisant l'objet d'un **projet de renouvellement urbain** (PRU) comme prévu dans le **Programme d'investissement d'avenir 2** (PIA) axe 1 « **Villes et territoires durables** ».



© Didier BLAVETTE

## II. Les enjeux de la « ville durable » au cœur des stratégies urbaines intégrées

---

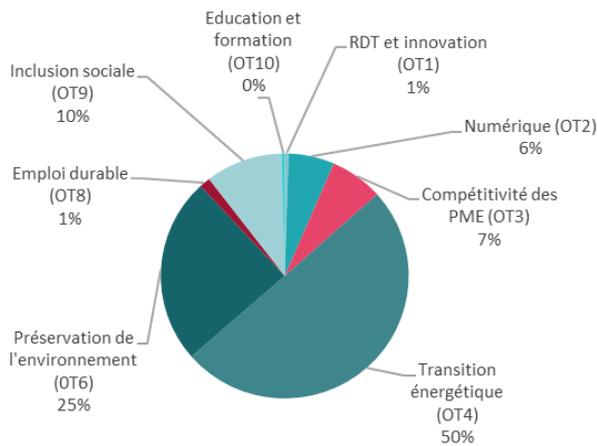
### 2.1. La ville durable dans les priorités d'investissement et stratégies urbaines intégrées des programmes européens FEDER/FSE

Si la notion de « ville durable » n'est pas utilisée en tant que tel dans les règlements FEDER et FSE 2014-2020, ceux-ci accordent une importance significative aux enjeux de « développement urbain durable ».

Dans les orientations stratégiques du FEDER, certains Objectifs thématiques (OT) et priorités d'investissement (PI) font explicitement référence aux enjeux du développement durable (OT 4, 5, 6 et 7 relatifs à la transition énergétique, au changement climatique, à la protection de l'environnement et aux transports durables) avec dans certains cas une approche urbaine spécifique (réduction des émissions de carbone et promotion d'une mobilité urbaine durable (PI4e) ; amélioration de l'environnement urbain (PI6e) ; revitalisation des communautés défavorisées en zone urbaine (PI 9b).

Lors de l'élaboration de leur stratégie urbaine intégrée, les agglomérations ont accordé une importance significative aux objectifs thématiques 4 (énergie) et 6 (environnement) qui représentent respectivement 50% et 25% du budget de l'ensemble des SUI.

A une échelle plus large, certaines autorités de gestion (Région Lorraine et Haute Normandie notamment) ont lancé des appels à projets spécifiquement orientés vers la promotion de l'urbanisme ou du développement urbain durable permettant de renforcer les stratégies menées par les agglomérations.



**Figure 1 : Répartition des financements FEDER par objectif thématique au sein des stratégies urbaines intégrées**

Source : Rouge Vif territoires, analyse statistique des stratégies urbaines intégrées

Au sein de ces objectifs thématiques, les priorités d'investissement 4c, 4e et 6e se démarquent en concentrant l'essentiel des budgets sur la promotion de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, le développement de stratégies à faible émission de carbone et l'amélioration de l'environnement urbain (réhabilitation, revitalisation, réduction de la pollution...).

Ces approches axées de façon relativement explicite sur la ville et les enjeux du développement durable sont complétées par l'importance accordée à la promotion du numérique (OT2) et à l'inclusion sociale (OT9) au sein des stratégies urbaines intégrées. Le numérique joue un rôle significatif dans les stratégies de transition énergétique, dans la gestion des flux (électricité, chaleur, eau, déchets...) et dans le développement de solutions innovantes (domaine des transports par exemple). D'un point de vue social, la prise en compte et la mobilisation des habitants constituent un enjeu central de la réussite de

ces stratégies qui nécessitent une évaluation fine des besoins au sein des quartiers prioritaires et la mise en œuvre de solutions qui puissent apporter une amélioration dans la durée de la qualité de vie des habitants (cadre de vie de qualité, santé, reste à vivre...).

## 2.2. La transition énergétique : un enjeu clé pour les quartiers prioritaires

Depuis une dizaine d'années, des programmes ambitieux de renouvellement urbain sont menés en France (400 quartiers concernés par le nouveau programme) afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, offrir un nouvel environnement, faciliter l'accès et l'ouverture des quartiers sur l'extérieur.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) établit des liens importants avec la politique de la ville (notamment avec son troisième pilier relatif au cadre de vie et au renouvellement urbain) et poursuit des actions significatives en faveur de l'efficacité thermique des bâtiments (plus de 3 000 logements en réhabilitation et plus de 2 300 en reconstruction)<sup>16</sup>.

### Illustration du projet PIA-ANRU des Villeneuves de Grenoble et Echirolles

A Grenoble, le projet d'innovation des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles intègre à la fois un programme ambitieux de rénovation énergétique des logements et le développement de nouveaux services aux habitants. Au sein de l'axe « énergie » une plateforme a été mise en place afin de suivre les données relatives à la consommation et aux conditions d'utilisation des réseaux de chaleur par les habitants. L'axe « service » développé en parallèle contribue à l'amélioration générale de la qualité de vie et à l'attractivité du quartier avec le

<sup>16</sup> Chiffres tirés des protocoles de préfiguration signés pour la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.

développement **conciergerie de quartier** notamment. L'innovation touche également aux démarches de concertation avec le recours à la méthode du **design de service** et de **l'innovation ouverte** pour permettre aux habitants de mieux exprimer leurs besoins et participer à la mise en place de solutions au quotidien.

Avec des budgets plus réduits, les stratégies urbaines intégrées portées par les programmes FEDER/FSE peuvent venir en complément des opérations de rénovation en privilégiant la **rénovation thermique** de certains **bâtiments publics ou logements** (mise aux normes bâtiment à basse consommation (BBC), bâtiments à haute qualité environnementale (HQE)...). C'est le cas par exemple à Mulhouse, Niort, Alès, Béziers (**rénovation des équipements** scolaires, médiathèque, équipements sportifs) où à Valenciennes, Blois, Lyon, Grenoble, Chambéry, Narbonne et Perpignan avec la **rénovation thermique des logements**. En Ile-de-France, 13 opérations ont été lancées sur cette thématique dont la moitié en copropriété dégradée et la moitié en logement social.



© Johann TROMPAT/CIT'images

La **production et la distribution d'énergie** constituent une autre priorité des stratégies urbaines intégrées parfois associée aux précédentes pour des agglomérations comme Mulhouse, Nantes, Angers, Laval où la Communauté de Communes de Petite

Camargue (soutien aux filières émergentes, production coopérative d'énergie, raccordement et interconnexion des réseaux).

Dans ces différents projets, les acteurs locaux insistent sur **l'accompagnement des habitants** afin de réaliser les travaux dans de bonnes conditions et permettre une utilisation efficace des équipements. Le programme opérationnel de la Région Languedoc Roussillon permet par exemple de financer l'animation d'espaces info-énergie. De façon plus large, l'information et la sensibilisation sont essentiels à la réussite des projets de transition énergétique ce qui peut nécessiter la création de postes dédiés (exemple d'un **animateur de la maîtrise de l'énergie** à Narbonne).

Outre le bâtiment, les transports constituent un champ d'intervention significatif au sein des stratégies urbaines intégrées avec la promotion des transports durables (Pôle d'échange intermodal, restructuration des réseaux au Puy-en-Velay), des actions visant à augmenter l'usage des transports en commun ou des modes de déplacement durable (Flers agglomération, Rennes Métropole, Communauté d'Agglomération Havraise, Chambéry, Ajaccio et Bastia). Au sein des stratégies urbaines intégrées, la priorité 4e ciblant (entre autres) la promotion d'une mobilité urbaine durable concentrait 24,1% des projets programmés au 31 décembre 2016.

### 2.3. Vers une ville durable et intelligente

Le numérique constitue aujourd'hui une dimension importante des projets de transition énergétique que ce soit en phase de **diagnostic**, de **conception**, pour le **pilotage intelligent des réseaux** ou pour une **meilleure maîtrise de la consommation finale (Projet CORDEES à Clichy Batignolles, retenu au titre des actions innovatrices urbaines)**.

Plus largement, sont concernés les réseaux d'électricité, de chaleur, mais également l'eau,

le gaz et les déchets pour lesquels des outils de gestion de l'information sont proposés par les prestataires de service.

Des projets de « plateformes numériques » se multiplient au sein des agglomérations permettant de mieux évaluer les consommations, les usages, d'intervenir à distance sur les flux (réseaux de chaleur par exemple), d'anticiper l'évolution des besoins et d'adapter les services.

Cette évolution, qui s'inscrit dans la dynamique de la « **troisième révolution industrielle** »<sup>17</sup>, offre des perspectives importantes pour améliorer la gestion de l'énergie et des ressources. Elle représente un marché économique considérable (équipement des réseaux, des bâtiments, gestion des flux, offres de services...) mais interroge également sur la maîtrise des technologies et sur l'utilisation des données et d'informations touchant à la consommation et aux modes de vie des habitants.

L'analyse des stratégies urbaines intégrées montre une prise de conscience de ces enjeux avec en parallèle la mobilisation de l'ANRU (appel à projet ANRU+ pour plus d'investissement et d'innovation dans les quartiers<sup>18</sup>), du Programme d'investissement d'avenir « Ville durable et solidaire » ou de l'appel à démonstrateur industriel pour la ville durable (DIVD) lancé en 2015 par le ministère de l'Ecologie et du Logement.

Les innovations concernent la mise en place de réseaux énergétiques locaux (PIA ANRU Saint-Denis de la Réunion), le déploiement d'interfaces pour l'information des habitants (projet **Consotab** porté par Grand-Lyon

Habitat), des plateformes numériques de collecte, traitement et gestion des données urbaines (PIA ANRU Saint Etienne, Grenoble), des outils d'évaluation de l'impact des pollutions sur la santé (PIA ANRU Villeurbanne) ou l'utilisation de maquette numérique (modélisation numérique des bâtiments) à Vitry sur Seine (PIA ANRU).

A Saint Etienne, le projet de plateforme « **Digital Saint Etienne** » consiste à mettre en place un outil numérique ouvert et évolutif de collecte, analyse, stockage et mise à disposition des données (mobilité, qualité de vie, services urbains, infrastructures, énergie, etc.). Il doit permettre de faciliter la gestion des services mais également de définir les chantiers prioritaires pour les acteurs publics.

Au Grand Paris Seine et Oise, l'**Association Seinerie Lab** a pu développer avec le soutien du FEDER un démonstrateur sur le stockage de l'énergie et développer une chaîne de mesure « énergie, usage et ambiance ». Ce démonstrateur inclut la collecte de données dans les logements et les bâtiments et favorise leur usage à des fins de recherche, d'information, de pédagogie mais également pour orienter les scénarios d'aménagement.

Dans ces différents exemples, **l'innovation se produit en lien étroit avec le territoire dans lequel elle s'inscrit**. Un enjeu essentiel repose sur la production, la collecte et l'utilisation de données produites au sein des quartiers et des logements (incluant les questions éthiques), amenant les villes et agglomérations à accorder une attention particulière à la propriété de ces données dans leurs relations avec les prestataires de services.

---

<sup>17</sup> L'expression « Troisième révolution industrielle » est utilisée par Jeremy RIFKIN pour désigner une nouvelle économie fondée sur le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication en lien avec la remise en question des sources d'énergie carbonées.

<sup>18</sup> En matière d'innovation environnementale, cet appel vise les stratégies énergétiques innovantes et la recherche d'excellence environnementale (smarts grids, îlots à énergie positive, autoproduction solaire, outils numériques de maîtrise et réduction de la consommation, recyclage et réemploi, bruit, ventilation, agriculture urbaine, mobilité alternative mutualisée...)

## 2.4. L'apport des Ecoquartiers à la ville durable

Pour les stratégies urbaines intégrées (SUI), une difficulté consiste à promouvoir une approche intégrée (transversale et intersectorielle), avec des budgets FEDER/FSE souvent limités qui incitent à un ciblage thématique des financements disponibles (focus sur la transition énergétique des bâtiments, sur les énergies renouvelables ou sur les transports par exemple).

Dans certains cas, les opérations privilégiées dans les SUI défendent une volonté forte d'intégration en se positionnant dans une perspective de « quartier durable », de « ville durable » ou de « développement urbain durable » comme c'est le cas par exemple à Nancy, Mulhouse, Metz, Montbéliard, Le Havre ou Rouen.

Cette approche est souvent favorisée par des expériences en cours sur la réalisation **d'Ecoquartiers** (en recherche de labellisation ou non) qui facilitent la mobilisation et les échanges entre les services opérationnels des villes et des agglomérations concernées.

D'un point de vue méthodologique, les agglomérations et les villes souhaitant s'engager dans une démarche de développement urbain durable peuvent s'appuyer sur le référentiel national Ecoquartier<sup>19</sup> qui fournit des éléments de cadrage relatifs à la démarche et au processus, au cadre de vie et aux usages, au développement territorial, à l'environnement et au climat.

En lien avec les quartiers prioritaires, la démarche d'Ecoquartier implique d'accorder une attention particulière aux enjeux de **cohésion sociale** et à la **participation**. La

concertation des habitants est l'une des composantes du processus de labellisation et se retrouve de façon plus générale au centre des projets de développement urbain durable touchant aux QPV.

Sur les différents projets réalisés ou en cours, les acteurs insistent sur une **mobilisation très en amont des habitants** afin d'échanger sur les aménagements prévus (voiries, équipements, espaces verts, mobilier urbain...), sur les caractéristiques des logements, sur les services, etc. Cette implication est nécessaire pour permettre une meilleure acceptabilité des changements opérés et d'assurer un accompagnement et un suivi des aménagements et des innovations dans la durée.

Pour ce faire, les villes et intercommunalités s'appuient sur les **relais locaux** existant tels que les associations d'habitants, les maisons de quartier, les conseils de quartier ou les conseils citoyens. L'intervention de prestataires extérieurs **spécialistes de la médiation sur le cadre de vie** peut faciliter cette mobilisation. L'efficacité des démarches dépend également de la capacité à organiser la concertation et les échanges d'expériences entre les différents acteurs institutionnels incluant les services des villes et agglomérations mais également les **DREAL** et les **Directions Départementales des Territoires** (DDT) qui sont des sources d'expertise importantes.

D'un point de vue opérationnel, l'ampleur des opérations et la diversité des acteurs engagés dans les projets de développement durable en QPV nécessite de **veiller aux différentes temporalités** (celle des habitants, des élus, des bailleurs, des opérateurs...) notamment pour assurer l'articulation des financements

---

<sup>19</sup> Le « référentiel national pour l'évaluation des EcoQuartiers » est le fruit d'une démarche engagée dès 2011 par le Ministère du Logement et de l'Habitat

durable afin d'assurer la qualité de la mise en œuvre des EcoQuartiers en quête de labellisation, faciliter leur suivi et leur évaluation.

(possibilité de décalage entre financement FEDER et ANRU par exemple<sup>20</sup>).

## 2.5. L'environnement et la nature en ville au service d'un développement intégré et durable

La thématique de la « nature en ville » a été identifiée comme l'une des priorités du « plan ville durable » et a donné lieu à l'élaboration d'un « **Plan nature en ville** » suivant l'engagement n°76 du Grenelle de l'environnement visant à « restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, sanitaire (eau, air, bruit, déchets), prévention de l'usage des produits chimiques, esthétique, psychologique ».



© Pierre-Yves BRUNAUD

Les projets urbains montrent différentes approches allant d'un rôle d'impulsion (objectif de nature en ville au cœur du projet) à

l'accompagnement de projets plus vastes (verdissement, renaturation, embellissement, cadre de vie).

Au sein des stratégies urbaines intégrées, les différentes initiatives témoignent de l'interrelation forte entre dimensions environnementales et sociales des démarches engagées.

La création, l'entretien ou l'aménagement d'espaces verts augmente la perméabilité des sols et contribue à améliorer le cadre de vie, les paysages et l'attractivité de quartiers (exemple de la ZAC « le Sansonnet » à Metz, Forêt linéaire Nord en Ile-de-France, Corridor écologique pour Le Mans Métropole, reconquête de la nature sur les berges de la Darse à Mâcon...). Au sein des grands ensembles ou à proximité des centres-villes, la présence de parcs urbains et d'espaces verts peut constituer une opportunité pour mener des projets d'aménagement ou d'animation en lien avec les habitants (Bordeaux, Grenoble, Grand Paris Sud-Seine-Essonne, Nogent-sur-Oise, Chagny).

L'intérêt porté depuis une vingtaine d'années au renouveau des **jardins collectifs** (jardins partagés, jardins familiaux, jardins d'insertion) trouve un écho au sein des quartiers prioritaires ou des initiatives se multiplient avec le soutien du FEDER comme à Dax, Bordeaux, Périgueux, Perpignan ou Narbonne. Initialement conçus pour permettre aux familles ouvrières de subvenir à leurs besoins alimentaires, les nouveaux jardins combinent aujourd'hui des objectifs sociaux, économiques écologiques, culturels et participatifs.

L'étude exploratoire réalisée en 2014 sur « **l'impact des jardins partagés sur la cohésion sociale** »<sup>21</sup> a permis de mettre en évidence leur importance pour favoriser les relations interindividuelles et intergénérationnelles,

<sup>20</sup> Une fiche méthodologique sur ce sujet a été réalisée dans le cadre du Réseau Europe urbain, et est disponible sur la plateforme ICGET du Réseau

<sup>21</sup> Etude exploratoire de l'impact des jardins partagés sur la « cohésion sociale », CGET, mai 2015

rompre l'isolement des personnes fragiles, favoriser l'épanouissement personnel etc. Selon leur configuration les jardins accueillent des structures du quartier, des maisons de retraite, des écoles ou centres sociaux et organisent des événements festifs. Les jardins participent à la végétalisation de la ville, à la réduction des îlots de chaleur et permettent de retrouver le sens de la saisonnalité.

Ces projets impliquent un important travail de **mobilisation en amont** ainsi qu'un accompagnement et un suivi dans le temps qui nécessitent le soutien des collectivités et du tissu associatif. Les jardins, selon leur configuration (individuels, partagés...) peuvent rencontrer les difficultés typiques d'une activité associative à savoir un investissement variable des participants, un risque d'appropriation de l'espace, des conflits au sein du collectif, etc. Les **animateurs sont ainsi amenés à jouer un rôle essentiel** et les mises en réseau peuvent faciliter les échanges d'expérience<sup>22</sup>.

De façon plus ponctuelle se développent des expériences de **ferme urbaine** et **d'agriculture urbaine** associant projet économique, social et environnemental (ferme urbaine de Baugé à Villenave d'Ornon, ferme urbaine du quartier de Borny à Metz, agriculture urbaine à Bordeaux Métropole). Ces projets nécessitent un montage spécifique et peuvent être portés par une SCIC ou en régie avec un agriculteur salarié par exemple.

De façon générale, les projets de nature en ville peuvent nécessiter l'appui **d'acteurs spécialisés** pour promouvoir des actions innovantes et s'inscrire dans la durée (associations de jardins partagés, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), WWF, AMAP pour le développement de circuits courts et de fermes urbaines...).

Ces types d'action articulant approches sociales et environnementales génèrent une valeur ajoutée qui ne peut cependant pas toujours être évaluée avec les indicateurs traditionnels du développement urbain (flux, réseaux, logements, économie, ...). Leur prise en compte nécessite de raisonner en termes de coût global intégrant le coût de gestion des espaces et équipement mais également les effets en termes de qualité de vie, de santé, d'attractivité, etc.

## 2.6. Quelle mobilité durable pour améliorer l'accessibilité et le décloisonnement des quartiers ?

L'accessibilité et les transports constituent un enjeu majeur des stratégies de développement urbain durable et se traduisent par une adaptation des plans de circulation (limitation de la circulation automobile en centre-ville), le développement des transports en commun (multiplication des voies en site propre, extension des lignes de tramway...), et l'encouragement à l'usage de mobilités alternatives (modes doux, autopartage...).

Les stratégies urbaines intégrées ont permis de développer la **circulation en site propre** à la CA de Caen la Mer et à Nîmes Métropole, l'usage du **vélo** à Clermont Auvergne Métropole, au Mans Métropole, à Angers Loire Métropole ainsi qu'à la Roche-sur-Yon, la modernisation de la **billettique** au Grand Angoulême et au Grand Poitiers.

A ces différentes questions s'ajoute dans les quartiers prioritaires celle de l'accès du plus grand nombre à la mobilité du fait du caractère enclavé ou excentré de certains QPV et des difficultés socioéconomiques rencontrées par les habitants les plus fragiles (chômage, charge financière élevée d'un véhicule individuel, problèmes d'horaires sur les transports

---

<sup>22</sup> Voir notamment l'activité du réseau national des jardins partagés (<http://jardins-partages.org/>)

collectifs en cas de travail décalé, difficultés à planifier un déplacement avec les transports en commun, etc.).

Dans ce contexte, les autorités soutiennent les projets urbains à même de **réduire l'isolement physique des quartiers** et poursuivent le déploiement de transports collectifs (ouverture des quartiers, nouvelles lignes, articulation des différents types de transports (route, rail). Cependant, des difficultés demeurent pour une partie de la population qui ne dispose pas de véhicule, de permis de conduire où pour laquelle les transports collectifs ne répondent que partiellement aux besoins.



Face à cette situation, les collectivités locales favorisent le développement de services innovants qui peuvent prendre la forme de **centrale ou de plateformes de mobilité**. Dans l'agglomération de Flers, une centrale de mobilité est chargée de la mise en œuvre d'une stratégie complète de mobilité et offre un bouquet de services comprenant le covoiturage, un service de location de véhicules,

un service d'ingénierie pour l'élaboration de plans de déplacement pour les entreprises.

Au sein de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise, une **plateforme de mobilité** soutenue par le FEDER (SUI GPS&O) propose un service de location de voitures électriques à tarif social aux demandeurs d'emploi. Cette démarche s'inscrit dans un bouquet de services à destination des demandeurs d'emploi ainsi que d'un parcours professionnel. Elle nécessite une implication des acteurs de l'emploi dès l'origine du projet afin de construire avec eux des solutions de mobilité en fonction des particularités locales. La mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation est également nécessaire pour être en capacité d'ajuster les solutions de mobilité.

## Conclusion

---

Le développement urbain durable et la ville durable constituent aujourd'hui un enjeu fort et partagé avec la multiplication d'initiatives et de projets touchant aux transports propres, à l'efficacité énergétique des bâtiments, à la gestion économe des ressources, au verdissement, etc.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs publics témoigne de l'importance stratégique de cette thématique que ce soit en termes de protection de l'environnement, de préservation de la qualité de vie des habitants ou d'innovations génératrice de croissance et d'emploi. L'innovation constitue l'un des aspects récurrents de la ville durable, qu'il s'agisse d'innovation technique, sociale ou organisationnelle.

Si l'ensemble des acteurs publics sont mobilisés (Institutions européennes, Ministères nationaux, ANRU, Régions, agglomérations) se pose la question du partage des pratiques innovantes, de l'articulation des initiatives et des différentes sources de financement. Les stratégies urbaines intégrées ont été rédigées dans un contexte souvent marqué par des opérations ANRU déjà programmées et les financements FEDER ont parfois des difficultés à s'accommoder de la temporalité des grandes opérations d'aménagement.

Afin de favoriser la cohérence des interventions, un plus grand rapprochement pourrait être opéré entre les projets FEDER/FSE et certaines initiatives spécifiquement dédiées à la promotion de la ville durable et menées en lien avec les quartiers prioritaires (EcoQuartier et EcoCités par exemple). Cela supposerait de renforcer le dialogue entre parties prenantes sur la question du développement urbain durable (villes, agglomérations et autorités de gestion).

Au niveau européen, d'autres outils et expertise pourraient être davantage mobilisés que ce soit pour enrichir les actions des acteurs de terrain ou favoriser la diffusion des bonnes pratiques observées sur le territoire (référentiel européen de la ville durable, programme URBACT...). A ce sujet, l'initiative du programme URBACT visant à identifier et organiser le transfert de bonnes pratiques constitue une source d'information particulièrement riche à l'échelle européenne.

**CONNAÎTRE** les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

### Contacts

Commissariat général à l'Égalité des territoires  
Mission des Affaires européennes  
mae@cget.gov.fr

### En savoir plus

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)  
[www.cget.gov.fr](http://www.cget.gov.fr)